
NORME INTERNATIONALE



26

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Utilisation du film 16 mm dans le projecteur pour la projection frontale directe — Spécifications

*Cinematography — Projector usage of 16 mm motion-picture films for direct front projection —
Specifications*

Première édition — 1977-11-01

CDU 778.5

Réf. n° : ISO 26-1977 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique 16 mm, projection, image photographique, mise en position.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 26 (précédemment ISO/DIS 4245) a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et a été soumise aux comités membres en août 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Allemagne	France	Suède
Australie	Inde	Suisse
Autriche	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Turquie
Canada	Mexique	U.R.S.S.
Corée, Rép. de	Pays-Bas	U.S.A.
Danemark	Roumanie	Yougoslavie
Espagne	Royaume-Uni	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 26-1956, dont elle constitue une révision technique.

Cinématographie – Utilisation du film 16 mm dans le projecteur pour la projection frontale directe – Spécifications

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie l'orientation de l'émulsion, la vitesse de défilement, la position de l'image projetée et le décalage entre l'image et l'enregistrement sonore dans le projecteur, pour la projection frontale directe des films cinématographiques 16 mm avec enregistrement sonore photographique et magnétique et des films cinématographiques 16 mm muets.

2 RÉFÉRENCES

ISO 25, *Cinématographie – Emploi du film cinématographique 16 mm dans la caméra – Spécifications.*

ISO 359, *Cinématographie – Champ d'image projetable des copies d'exploitation sur film cinématographique de 16 mm – Dimensions et emplacement.*

ISO 490, *Cinématographie – Pistes magnétiques et entrefers de têtes magnétiques d'enregistrement pour l'enregistrement du son sur film cinématographique 16 mm perforé sur un bord (Type 1) – Emplacement et largeurs.¹⁾*

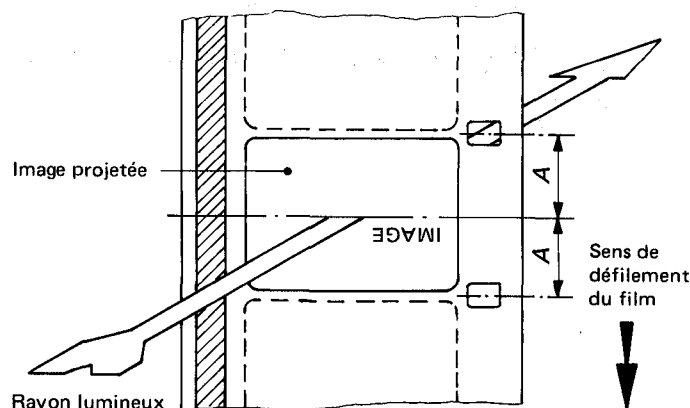
ISO 3640, *Cinématographie – Copies cinématographiques et enregistrements sonores destinés aux échanges internationaux de programmes de télévision – Spécifications.*

ISO 4243, *Cinématographie – Champ d'image enregistré et enregistrement sonore photographique sur les copies d'exploitation sur film cinématographique de 16 mm – Emplacement et dimensions.²⁾*

3 ORIENTATION DE L'ÉMULSION

L'émulsion des films cinématographiques 16 mm doit être dirigée de préférence vers l'objectif du projecteur, lorsque le film est engagé pour la projection frontale directe, comme indiqué à la figure.

NOTE – Les films 16 mm muets perforés sur les deux bords peuvent être engagés dans le projecteur avec l'émulsion orientée soit vers l'objectif, soit vers la source lumineuse. L'orientation appropriée doit être indiquée sur l'amorce ou sur le boîtier du film. Une même bobine ne doit pas comporter de séquence dont l'émulsion est orientée différemment.



Le film est présenté tel qu'observé depuis la source lumineuse du projecteur, en regardant dans la direction de l'objectif de projection.

Dans le cas du film 16 mm, l'orientation de l'émulsion dépend du procédé de fabrication et l'on peut rencontrer soit l'orientation «émulsion côté source lumineuse», soit l'orientation «émulsion côté objectif». La position effective de l'émulsion doit être indiquée, au moyen d'instructions claires ou d'un schéma, sur l'amorce et sur l'étiquette du boîtier du film.

4 VITESSE DE DÉFILEMENT

La vitesse de défilement doit être de $16 \pm \begin{smallmatrix} 2,0 \\ -0,5 \end{smallmatrix}$ et/ou 18 ± 1 images par seconde, pour les films cinématographiques muets, et de 24 ± 1 images par seconde, pour les films cinématographiques sonores.

NOTE – Les projecteurs muets munis d'un réglage manuel de la vitesse doivent être capables d'atteindre les vitesses de 16 et 18 images par seconde.

5 POSITION DE L'IMAGE PROJÉTÉE

L'image projetée doit être située dans le sens vertical de telle façon que l'axe horizontal de la zone projetée passe à mi-distance entre les perforations du film, comme indiqué à la figure (cote A).

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 490-1966.)

2) Actuellement au stade de projet.